



Sécuriser l'administration des médicaments en EHPAD

Elaborer les piluliers à partir de la prescription originale par un(e) infirmier(e) ou du personnel pharmaceutique en réalisant un double contrôle

Haute vigilance sur l'identité du résident



Prise ou non prise des médicaments : tracer dans le dossier résident

Attention, préparer les doses buvables et gouttes juste avant la prise, ne pas ouvrir ou écraser les médicaments sans s'assurer de la faisabilité

Déclarer les évènements indésirables d'un traitement administré

Le saviez-vous ?

E
La double vérification réduit de **70%** les erreurs d'administration
(McDowell et al., Qual Saf Health Care, 2010)

H
L'erreur de patient est évaluée à **19%** des erreurs d'administration
(Reducing and preventing adverse drug events to decrease hospital costs, AHRQ, 2001)

D
Le risque de chute augmente avec le nombre de médicaments pris par jour (multiplié par 3 avec les psychotropes)
(Cumming, 1991 - Leipzig, 1999)

P
La traçabilité de l'administration est de la responsabilité de l'infirmière
(Décret de compétence infirmier, articles R 4311 du CSP)

A
Le taux d'administration de médicaments périmés ou détériorés est estimé entre **8** et **22%** en France
(Organisation et sécurisation du circuit du médicament Approfondissement. Rapport MEAH, 2008)